

Deux nouvelles bourses aux plantes pour fleurir l'hiver

Samedi 5 et 12 novembre, la Ville de Paris lance deux nouvelles ventes de plantes issues des surplus de sa pépinière municipale située à Rungis. Ce rendez-vous désormais traditionnel permet aux Parisiens de participer au fleurissement et à la végétalisation de la Ville par l'acquisition de plantes en pot à petits prix, au tarif unique de 1€.

Depuis le début de la mandature, Anne Hidalgo, Maire de Paris et son adjointe Pénélope Komitès, ont fait du renforcement de la nature en ville une priorité. Elles se sont notamment engagées à ce que Paris compte plus de 30 nouveaux hectares d'espaces verts ouverts aux habitants, 100 hectares de toitures et façades végétalisés et 20.000 arbres supplémentaires d'ici 2020.

Le Centre de production horticole (CPH) de Paris assure chaque année la production de 2,5 millions de végétaux, destinés à agrémenter et à fleurir l'espace public parisien et les espaces verts municipaux. Pour s'assurer de pouvoir répondre aux besoins, le CPH réalise chaque année un léger excédent de production, d'environ 50.000 plantes, soit 2% de la production totale. Cet excédent était jusque-là broyé et utilisé comme paillage ou composté.

Pénélope Komitès, adjointe en charge de la nature, a décidé de mettre ce surplus à la disposition des Parisiens par le biais d'une bourse aux plantes qui a lieu deux fois par ans. Elle donne rendez-vous aux habitants le **samedi 5 novembre** de 13h à 17h au **Square Sarah Bernhardt** (20e) et le **samedi 12 novembre au square Montholon** (9e) de 13h à 17h pour deux événements au cours desquels 12.000 végétaux de la pépinière de la Ville seront proposés à la vente. Parmi de nombreuses variétés disponibles des primevères, des pensées ou des œillets seront proposés dans des pots au tarif unique de 1€.

Cette initiative de la Ville de Paris donne l'occasion aux Parisiens de participer au fleurissement et à la végétalisation de leur capitale deux fois par an. Elle s'inscrit dans la lignée de la distribution de 30 000 sachets de graine en mars 2016 et complète notamment le permis de végétaliser, lancé en juillet 2015 et qui permet aux habitants de s'approprier l'espace public afin d'y planter des végétaux de leur choix.

